



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 24 mars 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

En février, un document officiel des forces de défenses israéliennes (IDF) présentant le détail des membres de l'IDF ayant une double nationalité ou multiples nationalités a été publié, à la suite de la demande de l'association Hatzlacha. Il ressort de ce document que deux soldats IDF ont une double nationalité israélienne et luxembourgeoise, et six soldats IDF disposent de multiples nationalités, dont la luxembourgeoise.

La deuxième note de recherche scientifique intitulée « Les obligations internationales du Luxembourg au regard des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé et mesures recommandées » par Cedric Ryngaert et Thomas Verellen et publiée par la Cellule scientifique de la Chambre des Députés le 23 mars 2026 présente plusieurs options que le Luxembourg pourrait envisager afin de remplir ses obligations internationales. L'une des options consiste à imposer des « sanctions ciblées aux personnes qui apportent leur soutien à l'occupation israélienne du TPO ou qui contribuent à l'effort de guerre israélien à Gaza ». ¹

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur :

- Monsieur le ministre peut-il confirmer combien de soldats IDF ont la nationalité luxembourgeoise ?
- Quelles mesures le Gouvernement entreprend-il face à la participation de ressortissants luxembourgeois à la guerre contre le peuple palestinien ?
- Monsieur le ministre considère-t-il que des poursuites en justice doivent être menées contre les ressortissants luxembourgeois ayant participé à cette guerre et supposément commis des crimes contre l'humanité durant leur combat à Gaza ou en Cisjordanie ? A quelles conséquences ces personnes seront-elles confrontées ?
- Monsieur le ministre envisage-t-il d'imposer des sanctions individuelles contre les personnes qui contribuent à l'effort de guerre israélien à Gaza, tel qu'exposé dans la note de recherche scientifique citée ci-dessus ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Franz Fayot
Député

¹ Cedric Ryngaert, Thomas Verellen, « Les obligations internationales du Luxembourg au regard des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé et mesures recommandées », Luxembourg, Cellule scientifique de la Chambre des Députés, 23 mars 2026, p.54.